



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 juillet 2021

### **Cédric O présente le nouveau dispositif d'alerte des entreprises en cas d'incident cyber majeur**

Lors d'une attaque cyber, les premières heures sont primordiales et les premiers gestes cruciaux pour juguler et annihiler l'attaque. Dans ce cadre, la diffusion massive de l'information sur les mesures réflexes à adopter est la première étape pour accompagner les entreprises, notamment les plus petites qui se retrouvent souvent esseulées dans la difficulté.

Lors d'une visite ce jour au sein de l'entreprise XXII, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a annoncé **le lancement d'un nouveau dispositif d'alerte cyber à destination des plus petites entreprises, soit près d'un million de destinataires**. Les modalités de mise en œuvre ont été présentées par Geoffroy Roux de Bézieux, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Dominique Métayer, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) et Jean-Lou Blachier, secrétaire confédéral de la Commission numérique de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A partir de ce jour, lorsqu'une vulnérabilité ou une campagne d'attaque particulièrement critique pour ce type de structure sera identifiée, une notice succincte et compréhensible pour des dirigeants d'entreprises non spécialistes de la cybersécurité sera éditée par le dispositif national d'assistance aux victimes Cybermalveillance.gouv.fr et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**. Elle sera ensuite transmise aux organisations interprofessionnelles (MEDEF, CPME et U2P), aux réseaux consulaires des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ainsi qu'au dispositif public « France Num », qui accompagne la transformation numérique des petites entreprises. Ces différents organismes seront chargés de relayer cette notice le plus largement possible aux entreprises avec lesquelles elles sont en relation. D'autres acteurs en mesure de diffuser la notice auprès des entreprises pourront être ultérieurement intégrés au dispositif. La rapidité d'information et la capacité à prendre des actions immédiates permises par la mise en place de ce dispositif permettront aux entreprises de mieux se protéger et donc de limiter l'impact des cyberattaques sur le tissu économique français.

L'entreprise XXII, qui développe des solutions de vision par ordinateur grâce à l'intelligence artificielle, a récemment été victime de cyberattaques ayant fortement entravé son activité. Durant la visite du Ministre, elle a donc pu témoigner des risques que font courir les cyberattaques sur la pérennité de l'activité des entreprises et de l'importance pour ces dernières de renforcer leurs dispositifs de sécurisation.

En outre, les exemples récents montrent qu'une attaque cyber visant une entreprise induit un risque non seulement sur son activité propre, mais aussi sur celle de ses fournisseurs et de ses clients. Il est donc crucial d'accompagner toutes les entreprises dans leur démarche de cyber-sécurisation.

Partant de ce constat et face à la recrudescence des attaques subies par les entreprises ces derniers mois, les organisations interprofessionnelles (MEDEF, CPME et U2P) ont sollicité et élaboré avec les autorités ce dispositif de communication simple pour prévenir et aider les entreprises. Face aux réseaux malveillants, l'action conjointe des acteurs économiques est devenue une nécessité.

Cette visite a aussi permis à Mathieu Weill, chef du service de l'économie numérique à la direction général des entreprises de détailler les différents dispositifs mis en œuvre par l'Etat pour sécuriser les entreprises face au risque cyber. Elle a également été l'occasion, pour le directeur général du Groupement d'Intérêt Public Action contre la Cybermalveillance (ACYMA), de présenter l'actualité du dispositif Cybermalveillance.gouv.fr et notamment le lancement d'un nouveau dispositif « ExpertCyber », qui vise à identifier des sociétés spécialisées en sécurité numérique à même d'accompagner les entreprises dans leur démarche de cyber-sécurisation.

## **Exemple de notice d'alerte qui sera envoyée aux bénéficiaires**



### Faibles de sécurité critiques dans les produits Apple

Date de l'alerte : 11 mai 2021

**Risque(s)**

Vol, voire destruction, de vos données suite à la prise de contrôle à distance de vos équipements concernés.

**Description**

Des failles de sécurité critiques ont été corrigées dans les systèmes d'exploitation d'Apple et de son navigateur Internet Safari. L'exploitation de ces failles peut permettre la prise de contrôle à distance des équipements concernés et le vol, voire la destruction, d'informations confidentielles par des cybercriminels.

Selon le constructeur, des attaques en cours exploitant ces vulnérabilités seraient constatées.

**Système(s) concerné(s)**

- macOS Big Sur : versions antérieures à 11.3.1
- iOS : versions antérieures à 14.5.1
- watchOS : versions antérieures à 7.4.1
- iPadOS : versions antérieures à 14.5.1
- Apple Safari : versions antérieures à 14.1

**Mesure(s) à prendre**

Mettre à jour au plus vite les équipements concernés avec les correctifs de sécurité mis à disposition par Apple.

**Procédures**

- Pour iOS, iPadOS : <https://support.apple.com/fr-fr/HT204204>
- Pour MacOS et Safari : <https://support.apple.com/fr-fr/HT201541>
- Pour watchOS : <https://support.apple.com/fr-fr/HT204541>

**Besoin d'assistance ?**

Vous pouvez trouver sur Cybermalveillance.gouv.fr des prestataires de proximité susceptibles de vous apporter leur soutien dans la mise en œuvre de ces mesures en [clicquant ici](#)

---

Référence(s)

- ANSSI / CERT-FR : <https://www.cert.ssi.gouv.fr/actualites/CERTFR-2021-ACT-018/>
- CVE-2021-30961 - CVE-2021-30963 - CVE-2021-30965 - CVE-2021-30968

Allez plus loin avec Cybermalveillance.gouv.fr :  
Pourquoi et comment bien gérer ses mises à jour ?

Contacts presse :

Cabinet de Cédric O : [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information :  
[margaux.vincent@ssi.gouv.fr](mailto:margaux.vincent@ssi.gouv.fr)

Cybermalveillance.gouv.fr : [presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)

Mouvement des entreprises de France : [ageoffroy@medef.fr](mailto:ageoffroy@medef.fr)

XXII : [etienne.juret@xxii.fr](mailto:etienne.juret@xxii.fr)

Confédération des petites et moyennes entreprises : [presse@cpme.fr](mailto:presse@cpme.fr)

Union des entreprises de proximité : [jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)